

Coordonnateurs de la session

Ludovic Conte
Tél : 01 55 93 65 21
e-mail : ludovic.conte@biomedecine.fr

Lieu de formation

Agence de la biomédecine
1 Avenue du Stade de France
93212 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX
et en région

Renseignements et inscriptions

Catherine FAESSEL
Tél. : 01 55 93 65 20
Fax : 01 55 93 65 61
e-mail : formation@biomedecine.fr

Inscription en ligne

<http://www.agence-biomedecine.fr/professionnels/plan-annuel-de-formation.html>

Organisme formateur

Agence de la biomédecine

Durée

1/2 journée (4h)

3 sessions en 2011 :

Mars, octobre

Les dates exactes seront communiquées sur le site de l'Agence.

Nombre de participants

de 7 à 14 personnes

Coût de l'inscription

Frais pédagogique pris en charge par l'Agence de la biomédecine déjeuner inclus.

FMC = 5 points

Formation Infoservice « Prélèvement et Greffe » pour les équipes de greffe d'organes

Code Fx_42/2011

Public

Membres des équipes de greffe d'organes et techniciens d'études cliniques disposant d'un accès à Cristal

Objectifs

Découvrir l'Infoservice « Prélèvement et Greffe » (utilité professionnelle et contenu), et apprendre à manipuler l'outil.

Contenu de la formation

Présentation générale de l'Infoservice et de sa complémentarité avec Cristal
Apprentissage des fonctionnalités de l'outil
Découverte du contenu des documents composant l'Infoservice et de leur exploitation
Exercices pratiques en autonomie

Méthodes et moyens pédagogiques

La formation repose très largement sur des manipulations pratiques et sur des exemples concrets. Elle est composée d'une alternance d'explications orales et illustrées projetées par vidéo-projecteur, et d'exercices individuels encadrés.
Les participants disposent de postes de travail informatique pour réaliser les différents exercices.
Un dossier de formation est remis à chaque participant au cours de la séance. Celui-ci contient un guide d'utilisation de l'Infoservice ainsi que l'ensemble des exercices pratiques réalisés durant la séance.

Intervenant

La formation est assurée conjointement par un membre du pôle DMS-Evaluation (ARC) et par un membre du pôle Infoservice de la direction des systèmes d'information de l'Agence de la biomédecine.